

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, TENUE LE MARDI VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE

SONT PRÉSENTS : MESDAMES MARYSE PARADIS ET CYNTHIA GUAY, MESSIEURS MICHEL GAGNON, MICHEL BOILY ET RÉMI GAGNON.

SONT ABSENTS : MESDAMES LOUISE BOULANGER ET DENISE BEAUDOIN, MONSIEUR OLIVIER BOILY.

MONSIEUR RÉMI GAGNON AGIT COMME PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MADAME CYNTHIA GUAY AGIT COMME SECRÉTAIRE.

U28-0622-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Gagnon agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U28-0622-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U28-0622-03

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

*IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien du 14 juin 2022 soit adopté, comme présenté.

U28-0622-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Résumé des décisions du conseil municipal du 27 juin 2022 au sujet des dossiers de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2022.

Voici les sujets qui ont été traités :

- 7.1 UR2022-00023 - P.I.I.A au 1093, boulevard du Sacré-Coeur - Installation de deux enseignes a été autorisée par le conseil.
- 7.2 UR2022-00025 - P.I.I.A au 1122, rue Sainte-Anne - Changer le revêtement extérieur de la résidence et construction d'un garage. Le projet a également été accepté par le conseil.

U28-0622-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier

U28-0622-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aucun dossier.

U28-0622-07

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

U28-0622-07.1

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
UR2022-00030 - 1297, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR -
CHANGEMENT DES ENSEIGNES

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A pour l'installation de quatre (4) enseignes soit une sur socle et trois (3) sur les murs du bâtiment commercial situé au 1297, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- En vertu du Règlement 18-949 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'emplacement visé par la demande est situé dans une zone assujettie au PIIA;
- Emplacement situé dans la classe d'intégration (classe 4) en vertu du Règlement 18-949;
- Le visuel des 4 enseignes est le logo standard de l'entreprise;
- Les enseignes posséderont un éclairage interne;
- La nouvelle enseigne sur poteau n'est pas nuisible pour la sécurité des usagers pour la visibilité;
- La partie numérique n'est pas souhaitable pour une question de sécurité de ce secteur et n'est pas autorisée dans le Règlement 18-949 sur les P.I.I.A;
- Monsieur Martin Belzile, inspecteur-chef des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) excepté la partie numérique.

*POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D'AUTORISER l'émission des permis ou certificats requis pour l'installation des quatre (4) enseignes au 1297, boulevard du Sacré-Cœur. Cependant, le comité ne recommande pas d'accepter la partie numérique sur l'enseigne projetée sur socle.

U28-0622-08

OBJET : PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Aucun dossier.

U28-0622-09

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U28-0622-10

OBJET : USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U28-0622-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

U28-0622-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

*IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'assemblée soit et est levée à 19h27.

Cynthia Guay,
Secrétaire de l'assemblée